**Refinancer l'enseignement, cela ne doit pas être un tabou !**

L’année scolaire qui commence coïncide avec plusieurs échéances électorales. C’est l’occasion de poser des questions de fond pour notre vie en société.

L’éducation est un bien public pour l’ensemble de la société : elle contribue au développement social, culturel, démocratique et économique. Elle permet aux individus de participer concrètement à la société. L’éducation est un bien public et un droit fondamental et doit être financée par les pouvoirs publics.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement envisage légitimement le refinancement de l’enseignement maternel, fondamental et supérieur. Vu les besoins de ces différents niveaux, celui-ci est indispensable et, par rapport aux défis à relever, les investissements envisagés demeurent faibles. Mais qui va payer la note ?

Dans le cadre du Pacte, «*Les réformes impliquent des dépenses nouvelles de l’ordre de 300 millions d’euros, dont 230 à 250 millions seront financés en rythme de croisière par des réorientations au sein du budget actuel de l’enseignement.i*».

D’après le rapport du Collège d’experts extérieurs établi à la demande du Conseil d’Administration de l’ARES, «*Le financement de l’enseignement supérieur doit être mis en perspective avec son évolution dans les autres niveaux d’enseignement. S’il convient de considérer l’éducation dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie et donc son financement dans un même continuum, il convient de souligner qu’en FWB, tous les niveaux d’enseignement, à l’exception de l’enseignement supérieur, ont vu les moyens annuels par élève augmenter au cours des dix dernières années. Ainsi, les moyens alloués par étudiant dans l’enseignement supérieur hors université sont inférieurs à ceux alloués par élève dans l’enseignement secondaire, faisant de la Belgique francophone une exception en Europe et parmi les pays de l’OCDE, et ce, malgré les défis majeurs persistants dans l’enseignement dit "obligatoire"»ii*.

Ce qui est envisagé, c’est que le secondaire subisse la plupart des réorientations prévues via notamment la transformation de la 3e secondaire en dernière année du tronc commun, la baisse du taux de redoublement, la réorganisation de l’enseignement de qualification en une seule filière,...

Nous ne souhaitons pas remettre en cause les réformes envisagées, les investissements prévus dans l’enseignement maternel et fondamental, le refinancement de l’enseignement supérieur, mais nous devons rester vigilants pour que d’autres objectifs disposent de moyens suffisants.

A titre d’exemples, citons :

• la réduction du taux de redoublement exigera un encadrement complémentaire pour aider l’élève qui éprouve des difficultés dans ses apprentissages.

• La réorganisation de l’enseignement de qualification en une seule filière devra veiller à ce que les élèves soient encadrés dans leurs différents apprentissages. Nous devons bien constater que la mise en place de la CPU génère de réelles difficultés, que seules les équipes qui travaillent en surrégime engendrent des résultats positifs. Par ailleurs, celles-ci nous signalent elles-mêmes que ce n’est pas soutenable sur les moyen et long termes, ...

• Un enseignement plus inclusif nécessitera un accompagnement complémentaire et particulier pour les élèves à besoins spécifiques qui fréquenteront l’enseignement ordinaire.

• La réduction du taux de décrochage générera aussi des investissements complémentaires.

• La réforme de la formation initiale fait l’objet de réelles frilosités de la part de différents lobbys et associations, inquiets que la Fédération Wallonie-Bruxelles n’ait pas les moyens de ses ambitions.

• La lutte contre la pénurie croissante de personnels nécessitera aussi des actions sur l’attractivité des métiers de l’enseignement et la revalorisation salariale de ces personnels.

• …

Est-ce envisageable à budgets constants dans l’enseignement ? Les réformes prévues sont-elles possibles avec un enseignement secondaire subissant des mesures d’économie drastiques ?

L’éducation ne représente pas une dépense mais bien un investissement car elle a des retombées positives sur l’emploi et les taux de croissance. La demande de travailleurs/euses diplômé(e)s et hautement qualifié(e)s ne peut être satisfaite que par le biais d’un investissement durable dans l’éducation et les enseignant(e)s.

Dans ces conditions, un refinancement de l’enseignement ne s’impose-t-il pas ou est-ce un tabou au nom de notre surréalisme institutionnel ?

 Eugène Ernst

i Pacte pour un enseignement d'excellence, Avis 3, mars 2017, page 2.

ii L’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’horizon 2030 - 18 mesures pour faire face aux défis de demain - Rapport du Collège d’experts, 2017, page 27.